

JEAN-YVES LE DRIAN MINISTRE DE LA DEFENSE

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.defense.gouv.fr

Paris, le 9 décembre 2015 N°1061

Communication au Conseil des Ministres

Déclaration franco-allemande à l'occasion de l'accord de coopération stratégique entre Krauss-Maffei Wegmann et Nexter Systems

Le ministre de la Défense et le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique ont présenté une communication relative à une <u>déclaration franco-allemande à l'occasion de l'accord de</u> coopération stratégique entre Krauss-Maffei Wegmann et Nexter Systems.

Les conseils des ministres français et allemands ont adopté cette déclaration cette semaine, de manière coordonnée. C'est un rapprochement historique entre deux pays qui se faisaient hier la guerre et qui ont décidé aujourd'hui de lier leurs industries de défense.

Le rapprochement des deux groupes français et allemand du secteur de la défense terrestre, Nexter Systems, détenu à 100% par l'Etat à travers GIAT Industries, et KMW, détenu par la famille Bode-Wegmann, a été scellé le 29 juillet 2015 par un accord entre leurs actionnaires.

Cette alliance stratégique, qui doit entrer en vigueur avant la fin de l'année, donnera naissance à un leader européen de l'armement terrestre, représentant un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros, un carnet de commandes de 9 milliards d'euros et un effectif de 6 000 salariés.

Cette opération conduit au transfert au secteur privé de la majorité du capital de Nexter Systems, autorisé par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Elle est associée à la mise en place de protections des intérêts essentiels des deux nations, notamment en termes de sécurité d'approvisionnement et de préservation des compétences technologiques critiques.

A l'occasion de ce rapprochement, la déclaration franco-allemande présentée ce jour réaffirme la volonté des deux Etats d'intensifier leur coopération bilatérale conformément aux objectifs en matière de construction de l'Europe de la défense rappelés dans les conclusions du conseil européen de décembre 2013 et de juin 2015. Le maintien des technologies clés des industriels, dans une optique permettant le renforcement de la base industrielle et technologique entre nos deux pays, dans une logique extensible par la suite au niveau européen, y tient une place importante.



Cette déclaration prévoit également la recherche d'objectifs communs en matière de définition des besoins militaires et opérationnels, d'harmonisation des procédures de qualification et d'acquisition. Elle ouvre la voie au renforcement de la coopération des deux Etats en soutien à cette première grande opération de consolidation des industries de défense en Europe depuis une décennie.

Contacts presse:

Ministère de la Défense : 01 42 19 41 80

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique : 01 53 18 45 13